

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 11 juillet 2002

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-10, document 2, pages 3 et 4

Question :

31.1 Les postes de dépenses « développement et formation » ainsi que « suivi et évaluation » sont nettement inférieurs aux prévisions budgétaires. Veuillez fournir les explications appropriées concernant les écarts observés et veuillez justifier le maintien de ces deux postes budgétaires.

Réponse :

31.1 Ces deux postes de dépenses se doivent d'être suivis par programme car ils représentent des coûts directs associés aux programmes. Contrairement aux frais d'administration qui sont des frais fixes et récurrents, donc beaucoup plus stables, les frais relatifs au développement, à la formation, au suivi ainsi qu'à l'évaluation peuvent varier considérablement d'une année à l'autre selon le ou les besoins du moment.

Ainsi, à chaque année, lors de la mise à jour du PGEÉ, SCGM revoit les budgets par programme. Ceux-ci peuvent être stables, à la hausse ou à la baisse. Selon les circonstances, des activités prévues pour une année peuvent être reportées ou ne pas être réalisées. Il est à noter que les budgets non utilisés sont portés au compte de frais reportés portant rémunération et ne sont pas utilisés à d'autres fins que pour l'efficacité énergétique.

Il n'y a donc aucun lien entre les budgets d'une année par rapport à l'autre dans ces deux postes de dépenses. Si nous n'avons pas besoin du budget prévu pour un programme en particulier et ce, pour une année donnée, cela ne veut pas dire que ce besoin ou un autre besoin ne sera pas présent dans la ou les années à venir.

Ainsi pour 2001-2002, SCGM avait prévu un budget de 104 000 \$ dans la catégorie « Développement et formation ». La prévision 9/3 de ce poste de dépenses s'établit à 61 000 \$ en baisse de 43 000 \$. Certaines formations ont été reportées à l'année financière 2002-2003. De plus, le développement d'un volet aide à l'implantation au programme « PE108 Rénovation » a été reporté à l'année financière 2002-2003. SCGM n'a affecté aucune dépense au programme « PE205 Optinergie » pour 2001-2002 et ce, en raison des différentes problématiques connues par celui-ci cette année. Pour l'année

2002-2003, le budget prévu est aussi à la baisse par rapport au budget prévu pour l'année 2001-2002, soit des dépenses de 77 000 \$.

Pour la catégorie « suivi et évaluation », SCGM avait prévu un budget de 118 000 \$. La prévision 9/3 de ce poste de dépenses s'établit à 74 000 \$ en baisse de 44 000 \$. Certains budgets de suivis de programmes ont été reportés à l'autre année financière ou tous simplement non utilisés et ce, étant donné le faible nombre de participants dans certains programmes par rapport à la prévision. Pour l'année 2002-2003, le budget prévu est aussi à la baisse par rapport au budget prévu pour l'année 2001-2002, soit des dépenses de 102 000 \$.